

Date de publication : 17/04/2023 - n° 01/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME**

L'an deux mille vingt-trois, le douze-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre Canesse, Angélique Lavoisy, Murielle Part, Roger Ryelandt, Véronique Botte, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Céline Raoul, Isabelle Malsagne, Arlette Ryelandt, Antoine Bigan,

Absents : Philippe Gouverneur, Chantal Carbonnel, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

1. Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2022 du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'Assemblée délibérante pour l'exercice 2023.

Budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale

Le budget primitif 2023 s'élève au total à 79 540,82 M€, répartis à raison de 42 992,79 M€ en section de fonctionnement et 36 458,03 M€ en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 42 992,79€. Elle est caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique rendue d'autant plus nécessaire dans ce contexte sanitaire et économique.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution
011. Charges à caractère général	23 842,70€	19 442,13€	-18,45%
012. Charges de personnel	1 400,00€	810,00€	-42,14%
65. Autres charges de gestion courante	13 200,00	20 174,00€	+52,83%
042. OP. D'ordre de transfert entre les sections	2 566.66€	2 566.66€	0.00%
Total	41 009,36€	42 992,79€	+4,83%

Les charges à caractère général (Chapitre 011), regroupant l'ensemble des dépenses courantes du Centre Communal d'Action Sociale nécessaires au fonctionnement des services, représentent 19 442,13€ contre 23 842,70€ en 2022, soit une baisse de 18,45%.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 810,00€, une baisse de 42,14% par rapport à 2022.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 20 174,00€, une augmentation de 52,83% par rapport à 2022. Il regroupe les subventions annuelles de fonctionnement allouées aux associations, les aides et autres secours.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'établissent à 2 566.66€.

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution
002 - résultat de fonctionnement reporté	3 909.36€	5 846,12€	+49,54%
70 - Produits des services	2 000.00€	2 146,67€	+7,33%
74- Dotations, subventions et participations	35 000.00€	35 000,00€	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	100.00€	00,00€	-100,00%
Total	41 009.36€	42 992,79€	+4,83%

Le chapitre 70 « produits de service » s'élève à 2 146,67€. Ce chapitre est en hausse de 7,33% par rapport aux inscriptions 2022. Ce poste est constitué à 100% par le produit des concessions du cimetière.

Les dotations et participations au chapitre 74 sont estimées à 35 000.00€ issus de la dotation de la Commune, identique à 2022.

Dépenses et recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution
01-Solde section investissement reporté	29 414.71€	31 981,37€	+8,72%
040-opérations d'ordre de transfert entre sections	2 566.66€	2 566.66€	0.00%
27- Autres immobilisations financières	00,00€	2 000,00€	+100%
Total recettes	31 981.37€	36 548,03€	+14,27%
21-Immobilisations corporelles	1 000.00€	2 983,97€	+198,39%
23-immobilisations en cours	30 981.37€	31 564,06€	+1,88%
27- Autres immobilisations financières	00,00€	2 000,00€	+100%
Total dépenses	31 981.37€	36 548,03€	+14,27%

Les investissements programmés pour l'année 2023 sont l'achat d'électroménager nécessaires aux colis alimentaires, d'équipements informatiques pour les bureaux des locaux du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Président,
Pierre Canesse
maire



Date de publication : 17/04/2023 - n° 02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-trois, le douze-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre Canesse, Angélique Lavoisy, Murielle Part, Roger Ryelandt, Véronique Botte, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Céline Raoul, Isabelle Malsagne, Arlette Ryelandt, Antoine Bigan,

Absents : Philippe Gouverneur, Chantal Carbonnel, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

2. Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022

3.

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
 - II. La section de fonctionnement
 - III. La section d'investissement
 - IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation
- Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'Etablissement. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le Maire-Président, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif 2022 a été voté le 12 avril 2023 par le conseil d'administration du CCAS.

Il peut être consulté sur simple demande à la Direction général des services de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du Centre Communal d'Action Sociale. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre Centre Communal d'Action Sociale d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes

nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services. Pour notre CCAS : les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions et redevances funéraires) et la dotation de la commune. Les recettes de fonctionnement 2022 représentent : 27 765,67€ auxquelles il faut rajouter les excédents des exercices antérieurs soit 3 909,36 €. Les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et la dotation aux amortissements de primes de remboursement des obligations. Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent : 25 828,91€.

Les principales recettes pour le CCAS : l'excédent de fonctionnement reporté, subvention de la Commune et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (la part des titres de concessions funéraires). Année 2022 : 31 675,03€.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement 2022 :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes	17 895 ,99€	Excédent reporté	3 909,36€
Dépenses de personnel	733,60€	Recettes de services	2 615,67€
Autres dépenses de gestion courante	4 632,66€	Impôts et taxes	
Dépenses financières Intérêts d'emprunts		Dotations et participations	25 000,00€
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	150,00€
Total dépenses réelles	23 262,25€	Total recettes réelles	31 675,03€
Charges - écritures d'ordre entre sections	2 566.66€	Produits - écritures d'ordre entre sections	
Total général	25 828,91€	Total général	31 675,03€

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement 2022

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Remboursement d'emprunts capital	0.00€	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00€
Immobilisations corporelles (travaux divers)	0.00€		0.00€
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	0.00€	Cessions d'immobilisations	0.00€
Immobilisations en cours (constructions en cours)	0.00€	Autres recettes de gestion courante	0.00€
		Taxe d'aménagement	0.00€

		Immobilisation en cours	0.00€
Charges - écritures d'ordre entre sections	0.00€	Produits - écritures d'ordre entre sections	2 566.66€
		Résultat antérieur reporté en 2021	29 414,71€
Total général	0.00€	Total général	31 981,37€

Les restes à réaliser à reporter :

- Dépenses d'investissement : 0.00€
- Recettes d'investissement : 0.00€

d) Les subventions d'investissements reçues :

- de l'Etat : 0.00€
- du Département : 0.00€

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Fonctionnement :

- Recettes : 27 765,67+ excédents antérieurs reportés 3 909,36€
Soit un total de 31 675,03€
- Dépenses : 25 828,91€

Soit un excédent total de fonctionnement de 5 846,12€

b) Investissement :

- Recettes : 2 566.66€ + excédents antérieurs reportés 29 414,71€

Soit un total de 31 981,37€

- Dépenses : 0.00€

Soit un excédent de clôture global de 37 827,49€ qui sera repris au budget de 2023 sur les deux sections.

Nota bene : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Le Président,
Pierre Canesse
maire



Date de publication : 17/04/2023 - n° 03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-trois, le douze-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre Canesse, Angélique Lavoisy, Murielle Part, Roger Ryelandt, Véronique Botte, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Céline Raoul, Isabelle Malsagne, Arlette Ryelandt, Antoine Bigan,

Absents : Philippe Gouverneur, Chantal Carbonnel, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

3. Compte de gestion exercice 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/4/2023
Publiée ou notifiée le 17/4/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Président,

1

Le Président,
Pierre Canesse
maire



DGS

Date de publication : 17/04/2023 - n° 04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME**

L'an deux mille vingt-trois, le douze-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre Canesse, Angélique Lavoisy, Murielle Part, Roger Ryelandt, Véronique Botte, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Céline Raoul, Isabelle Malsagne, Arlette Ryelandt, Antoine Bigan,

Absents : Philippe Gouverneur, Chantal Carbonnel, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

4. Compte administratif exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121- 31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Murielle Part a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Président, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Murielle Part pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,
Le compte administratif 2022 peut se résumer de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Fonctionnement	25 828,91 €	27 765,67 €
	Investissement	00,00 €	2 566,66 €
REPORT DE L'EXERCICE 2021	Fonctionnement	00,00€	3 909,36€
	Investissement	00,00€	29 414,71€
	Total (réalisations+ reports)	25 828,91 €	63 656,40€

Restes à réaliser à reporter en 2023	Fonctionnement	00,00€	00,00€
	Investissement	00,00€	00,00€
	Total des RAR	00,00€	00,00€

Résultat Cumulé	Fonctionnement	25 828,91€	31 675,03€
	Investissement	00,00€	31 981,37€
	Total cumulé	25 828,91 €	63 656,40€

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre Canesse
maire

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/4/2023
Publiée ou notifiée le 17/4/2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Président,




Date de publication : 17/04/2023 - n° 05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-trois, le douze-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre Canesse, Angélique Lavoisy, Murielle Part, Roger Ryelandt, Véronique Botte, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Céline Raoul, Isabelle Malsagne, Arlette Ryelandt, Antoine Bigan,

Absents : Philippe Gouverneur, Chantal Carbonnel, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

5. Affectation des résultats 2022 budget CCAS

Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	1 936,76 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	3 909,36 €
Résultats Cumulés	5 846,12 €
Solde d'exécution d'investissement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	2 566,66€
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	29 414,71 €
Résultats cumulés	31 981,37€
<u>Restes à réaliser dépenses</u>	00,00€
AFFECTATION	
Affectation en recettes d'investissement 1068	00,00€
Affectation en recettes d'investissement R001	00,00€
Report en recettes de fonctionnement R002	5 846,12 €

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/4/2023
Publiée ou notifiée le 17/4/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Président,

Le Président,
Pierre Canesse
maire



Date de publication : 17/04/2023 - n° 06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-trois, le douze-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre Canesse, Angélique Lavoisy, Murielle Part, Roger Ryelandt, Véronique Botte, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Céline Raoul, Isabelle Malsagne, Arlette Ryelandt, Antoine Bigan,

Absents : Philippe Gouverneur, Chantal Carbonnel, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten

6. Budget primitif 2023 - CCAS

Il est présenté à l'assemblée la proposition de Budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

Section de fonctionnement : 42 992,79 €

Section d'investissement : 36 548,03 €

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre Canesse
maire

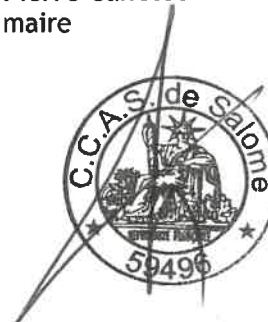
DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/4/2023

Publiée ou notifiée le 17/4/2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Président,



DGS

Date de publication : 17/04/2023 - n°07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-trois, le douze-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre Canesse, Angélique Lavoisy, Murielle Part, Roger Ryelandt, Véronique Botte, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Céline Raoul, Isabelle Malsagne, Arlette Ryelandt, Antoine Bigan,

Absents : Philippe Gouverneur, Chantal Carbonnel, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

7. Subventions aux divers organismes

Il est proposé pour l'année 2023 le versement des subventions aux associations ci-après, ces dernières seront versées courant du dernier trimestre 2023.

Des crédits ont été prévus au budget à hauteur de 1500.00 €.

Pour mémoire proposition de subvention 2022 :

- Solépi : 200.00€
- Partage en Weppes : 1300.00€

Proposition de subvention 2023 :

- Solépi : 200.00€
- Partage en Weppes : 1300.00€

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre Canesse
maire

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/4/2023

Publiée ou notifiée le 17/4/2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Président



Date de publication : 17/04/2023 - n°08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-trois, le douze-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre Canesse, Angélique Lavoisy, Murielle Part, Roger Ryelandt, Véronique Botte, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Céline Raoul, Isabelle Malsagne, Arlette Ryelandt, Antoine Bigan,

Absents : Philippe Gouverneur, Chantal Carbonnel, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

8. Commission d'urgence du 20 janvier 2023

Il est proposé à l'assemblée de prendre en charge les demandes d'aide, ci-après :

- Madame A, domicilié à Salomé a sollicité une aide d'urgence pour régler une dette d'huissier d'un montant de 1000.00€. La commission d'urgence, en date du 20 janvier 2023, a accepté de prendre en charge la somme précitée. Cette aide est remboursable sur la base d'un échéancier mis en place par le Service de gestion comptable d'Armentières.

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre Canesse
maire

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/4/2023
Publiée ou notifiée le 17/4/2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Président,



DGS

Date de publication : 17/04/2023 - n°09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-trois, le douze-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre Canesse, Angélique Lavoisy, Murielle Part, Roger Ryelandt, Véronique Botte, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Céline Raoul, Isabelle Malsagne, Arlette Ryelandt, Antoine Bigan,

Absents : Philippe Gouverneur, Chantal Carbonnel, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

9. Aide alimentaire diverse

Il est présenté pour validation le tableau des aides alimentaires pour la période :

Du 5 janvier 2023 au 30 mars 2023

- Intermarché 490.00€
- Solépi : 280.00€

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre Canesse
maire

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/4/2023
Publiée ou notifiée le 17/4/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Président,



Date de publication : 17/04/2023 - n° 10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-trois, le douze-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre Canesse, Angélique Lavoisy, Murielle Part, Roger Ryelandt, Véronique Botte, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Céline Raoul, Isabelle Malsagne, Arlette Ryelandt, Antoine Bigan,

Absents : Philippe Gouverneur, Chantal Carbonnel, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

10. Aide à la personne arrêté d'attribution bénéficiaires supplémentaires

Il est proposé à l'assemblée de prendre en charge les demandes d'aide à la personne, ci-après et examiné lors de la commission d'urgence en date du 20 janvier 2023 :

- Madame B, domiciliée à Salomé a sollicité l'aide à la personne. La commission d'urgence, en date du 20 janvier 2023, a accepté de lui allouer une aide mensuelle à hauteur de 55.00€.
- Monsieur C domiciliée à Salomé a sollicité l'aide à la personne. La commission d'urgence, en date du 20 janvier 2023, a accepté de lui allouer une aide mensuelle à hauteur de 55.00€.

A ce jour le montant mensuelle de l'aide à la personne pour l'année 2023 s'élève à : 2035.00€ pour 35 bénéficiaires

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre Canesse
maire

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/4/2023
Publiée ou notifiée le 17/4/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Président

